

**Objet : Expertise sur la durabilité de la pêche associée aux DCP ancrés et sur sa sélectivité**

Ref Ifremer : DEL-ANT-18-011

Le Robert, le 25 Septembre 2018

Monsieur le Directeur de la Mer de Martinique

Par courrier du 13 avril 2018, vous sollicitez l’Ifremer pour "**démontrer la durabilité et la sélectivité de la pêche associée aux DCP ancrés**" en réponse à une exigence de la C.E. (article 38 du règlement CE n° 508/2014) dans le cadre d’une aide du FEAMP mesure 38, mobilisée pour lancer 2 plans d’équipement en DCP avec le concours de la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique).

Nous vous soumettons aujourd’hui cette expertise, rédigée par Lionel REYNAL, qui s’appuie sur les travaux et données disponibles à ce jour sur les DCP ancrés dans nos régions, avec un délai dû aux nombreuses sollicitations dont nous avons été l’objet ces derniers mois et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Cette étude est accompagnée d’une annexe sur l’**Etat des stocks de pélagiques du large exploités par les pêcheurs martiniquais utilisant les DCP ancrés.**

En vous en souhaitant bonne réception et bonne lecture, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus respectueuses.

Etablissement public à caractère industriel et commercial

**Station de Martinique**

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

**Siège Social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

Emmanuel THOUARD  
Délégué Ifremer pour les Antilles Françaises

## Expertise sur la durabilité de la pêche associée aux DCP ancrés et sur sa sélectivité

La pêche associée aux DCP ancrés a fait l'objet de travaux scientifiques et techniques en soutien à son développement durable dans la Caraïbe dans le cadre d'un groupe de travail de la FAO/COPACO et de projets cofinancés par l'Europe. Le dernier, le projet MAGDELESA, réalisé avec le soutien financier des fonds FEDER, INTERREG Caraïbes, visait à développer une approche intégrée et participative sur le développement durable et responsable de la pêche émergente des DCP ancrés dans la zone Caraïbe. Ce projet s'est achevé par une réunion à Trois-Ilets, en Martinique du 9 au 11 septembre 2014. Cette réunion qui regroupait les représentants des pays partenaires de la Caraïbe et les acteurs de la pêche martiniquaise, a été l'occasion d'exposer les résultats des travaux du projet et de discuter de recommandations à formuler pour le développement durable et la sélectivité de la pêche associée aux DCP ancrés<sup>1</sup>. A l'issue de cet ensemble de travaux, plusieurs aspects du développement durable de la pêche associée aux DCP ancrés dans la Caraïbe ont été abordés et certains ont déjà été mis en œuvre. Les points majeurs de ces travaux et les recommandations qui en émanent sont résumés ci-dessous.

### Conception, fabrication, mise à l'eau des DCP ancrés et gestion des parcs

La conception des DCP est une question complexe qui préoccupe ceux qui sont en charge du développement durable de la pêche associée à ces dispositifs. En effet, elle conditionne le **coût de cet équipement et sa durée de vie**. Les **balisages diurne et nocturne** des DCP, sont indispensables à leur repérage par les pêcheurs et par les navigants. Ces derniers sont à l'origine de la perte de nombreux dispositifs dont les cordages sont rompus par les hélices des navires. La prise en compte des **courants marins** est aussi un facteur à considérer lors de la conception des DCP. En effet, il y a dans la région des épisodes courts

<sup>1</sup> Reynal L., Dromer C., Eugène F., Frangoudes K., Gervain P., Guyader O., Le Roy Y., Mathieu H., Pau C., Regina F., Thouard E., Magloire A., Archibald M., Cruickshank-Howard J., Diaz N., Ishida M., Lay M., Le Quellec J., Medar P., Mohammed E., Moran M., Saddler K., Theophile D., Volny-Anne C, 2015. **Rapport de la réunion finale du projet MAGDELESA sur le développement durable de la pêche associée aux DCP ancrés dans les petites Antilles**. R.INT.RBE/BIODIVENV 2015-1, 202 p.  
<https://w3.ifremer.fr/archimer/doc/00295/40639/40086.pdf>

Etablissement public à caractère industriel et commercial

#### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

#### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

mais très intenses de courant qui peuvent occasionner la dérive des DCP, avec le risque d'accrocher des équipements sous-marins (câble, ...) ou l'immersion des flotteurs, provoquant leur implosion lorsqu'ils ne sont pas calculés pour résister à la pression. Les **lignes de pêche** provoquent fréquemment la rupture des cordages des dispositifs lorsque ceux-ci sont conçus avec des matériaux inadaptés. Le choix de ceux-ci a par conséquent une incidence sur la durée de vie et le coût des DCP. Des **mammifères marins ont été retrouvés emmêlés** dans des cordages de DCP. Les témoignages sont encore trop peu nombreux et trop parcellaires pour pouvoir tirer des conclusions sur les causes de ces emmêlements. La conception des DCP devra être revue pour éviter de tels accidents. La **maintenance des dispositifs** est à prévoir lors de leur fabrication afin de faciliter ces opérations. Les **sites de pose des DCP doivent aussi être choisis** pour éviter les routes maritimes, les fonds trop accidentés ou les zones trop profondes et ainsi réduire les coûts et limiter les causes de rupture. Une limitation du nombre de sites d'implantation des DCP permettra de limiter l'**éparpillement des débris laissés au fond** lorsque les flotteurs des dispositifs se détachent et facilitera la communication avec les navigants afin qu'ils évitent les zones où se situent les DCP. La **mise à l'eau des dispositifs** est une opération réalisée par les marins pêcheurs, qui peut s'avérer délicate et qui nécessite une bonne connaissance des contraintes qui y sont liées.

Il est donc nécessaire de prendre en compte un ensemble de paramètres et de réaliser des calculs qui peuvent s'avérer complexes pour optimiser la conception des DCP, leur fabrication et leur mise à l'eau. Le **choix et la formation des personnels** en charge de ces opérations est donc un aspect qui doit être pris en compte. Un effort important a été fait, à la suite du projet MAGDELESA pour regrouper l'ensemble des informations utiles à la conception, à la fabrication et à la mise à l'eau des DCP<sup>2</sup> et un logiciel, sous Excel, d'aide à la conception des DCP a été réalisé et mis à la disposition de tous. Ces outils devraient servir à améliorer le parc de DCP en Martinique et à favoriser son entretien. Il est toutefois **nécessaire qu'un accompagnement technique soit apporté aux pêcheurs** pour une bonne valorisation de ces outils. La cellule technique du comité des pêches devrait être en mesure d'apporter ce soutien et d'organiser la construction, la maintenance, le suivi et le remplacement des dispositifs et de gérer les stocks de matériel nécessaire à ces travaux.

Etablissement public à caractère industriel et commercial

#### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

#### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

<sup>2</sup> Gervain, P., Reynal, L., Defoe, J., Ishida, M. et Mohammed, E. 2015. Manuel des bonnes pratiques pour la pêche sur les Dispositifs Ancrés de Concentration de Poissons (DCP) : Conception, fabrication et mise à l'eau des DCP. *CRFM Publication spéciale* N° 6 Vol. I. 55 pp.

### Règles d'exploitation des DCP<sup>3</sup>

Le DCP est un équipement qui peut être financé, fabriqué et mis à l'eau par un ou plusieurs pêcheurs, avec ou sans participation financière publique. Cependant, **la concentration de poissons qui se forme à proximité n'est pas la propriété de ceux qui ont investi dans le dispositif**. Il est donc essentiel, afin d'éviter les conflits, de fixer les règles d'accès aux DCP.

**Trop proches les uns des autres les DCP peuvent interagir**, ce qui affecte leur efficacité. Une concertation et une coordination sur la localisation des sites de pose sont par conséquent nécessaires. **Les engins utilisés à proximité des dispositifs peuvent être incompatibles entre eux** mais aussi endommager le dispositif. Par ailleurs, des **conflits peuvent apparaître autour des DCP entre différents types d'usagers** de la mer (i.e. entre pêcheurs et navigateurs ou entre professionnels et plaisanciers). Sur tous ces points, le projet d'arrêté préfectoral portant réglementation de la pêche maritime en Martinique prévoit les cadres qui devraient permettre d'éviter tout conflit en liaison avec la mise en œuvre des DCP ancrés.

**Les DCP sont mis à l'eau et entretenus essentiellement par les pêcheurs**. Quelques DCP ont été financés sur fonds publics. Il s'agissait d'opérations ponctuelles généralement exécutées par des opérateurs privés sur la base d'un appel d'offre. Ces opérations ont souvent été mal accueillies par ceux qui au sein de la profession, assurent au quotidien l'entretien du parc de DCP, mais qui ne sont pas en capacité de répondre aux appels d'offre. Après plus de 20 ans d'existence dans les eaux martiniquaises, les DCP continuent d'être gérés par les pêcheurs eux-mêmes sur la base du volontariat de quelques-uns qui ont du mal à réunir les moyens suffisants pour renouveler et entretenir correctement les DCP. Certains peuvent estimer avoir l'expertise suffisante pour construire et mouiller les dispositifs, mais ils ne se donnent pas les moyens nécessaires pour optimiser leur fabrication et veiller au respect de certaines règles de base (balisage, flottabilité suffisante, ...). Il est donc essentiel de veiller à ce que les connaissances acquises servent à faire progresser les savoir-faire et éviter une dispersion de DCP et de débris ou un mauvais entretien et une discontinuité des parcs.

<sup>3</sup> Angelelli P. et L. Reynal, 2007. Rapport national de Martinique: Systèmes de gestion des dispositifs de concentration de poissons et leur impact sur le développement durable de la pêche. In Report of and papers presented at the second meeting of the WECAFC Ad Hoc Working Group on the Development of Sustainable Moored Fish Aggregating Device Fishing in the Lesser Antilles. Bouillante, Guadeloupe, 5-10 July 2004. *FAO Fisheries Report*. No. 797. Rome, FAO. 2007. 274p.

Ramdine G., 2007. Synthèse sur les systèmes de gestion des dispositifs de concentration de poissons ancrés dans les Petites Antilles en 2004. In *FAO Fisheries Report*. No. 797. Rome, FAO. 2007. 274p.

Etablissement public à caractère industriel et commercial

#### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

#### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

Quelques essais d'**organisation d'une cogestion des DCP** ont été tentés aux Antilles françaises. Des autorisations d'exploitation de DCP collectifs, financés au départ sur fonds publics, ont été attribuées aux pêcheurs, par les organisations professionnelles, moyennant une participation au renouvellement des dispositifs. Mais ces tentatives ponctuelles n'ont pas fait l'objet d'un suivi sur une période suffisamment longue pour qu'une quelconque conclusion puisse être tirée sur leur opérationnalité.

### Qualité des captures<sup>4</sup>

L'étude de la qualité des captures autour des DCP ancrés en Martinique, réalisée dans le cadre du projet INTERREG MAGDELESA, a mis en évidence un **traitement post capture** qui pouvait être optimisé en particulier pour éviter la formation d'**histamine** ou l'apparition du **syndrome de chaire brûlée** et pour favoriser une **meilleure conservation du poisson et sur une durée plus longue**.

Afin de garantir la fiabilité sanitaire des débarquements et leur valorisation optimale, une approche globale et pragmatique de la qualité auprès de l'ensemble de la profession s'avère nécessaire. Une adaptation des protocoles de traitement et conservation des poissons aux moyens dont disposent les pêcheurs et les vendeurs est une démarche provisoire mais probablement incontournable. La formation aux règles d'hygiène, de traitement post capture et de conservation des produits de la mer (formation HACCP) a été dispensée à de nombreux pêcheurs et vendeurs ces dernières années. Un manuel des bonnes pratiques a été rédigé et mis à la disposition de tous<sup>5</sup>. L'information des consommateurs sur les critères de qualité des produits de la mer et des exigences associées doit être poursuivie en particulier pour se prémunir des effets des **parasites** ou de **contaminants chimiques** (métaux lourds) pouvant se trouver dans la chair des poissons.

A plus long termes, la **filière du froid doit être revue** et améliorée afin que les professionnels aient les moyens de conserver leurs produits de façon optimale. **Une bonne gestion (dimensionnement, maintenance, ...) des machines à glace et des chambres froides sur les points de débarquement**, est

<sup>4</sup> Dromer C., Eugène S., Régina F., Reynal L., Etienne M., Mathieu H., Pau C., 2015. **Etude de la qualité des produits de la pêche associée aux DCP ancrés**. Projet MAGDELESA. R.INT.RBE/BIODIVENV 2015-2, 123p.

<http://archimer.ifremer.fr/doc/00295/40636/>

<sup>5</sup> Eugène S., Andrews C., Dromer C., Ishida M. et Mohammed, E. 2015. Manuel des bonnes pratiques pour la pêche sur les Dispositifs Ancrés de Concentration de Poissons (DCP) : Maintien de la qualité des poissons pêchés aux DCP de la capture à la vente. CRFM *Publication Spéciale* N°. 6, Vol. II. 21 pp.

Etablissement public à caractère industriel et commercial

#### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

#### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

indispensable afin d'en réduire le coût et d'assurer la continuité de ces services. Les **sites de vente** ne sont pas toujours correctement équipés. Certains sites sont encore équipés de tables en bois pour la vente du poisson et n'ont ni poubelle pour l'élimination des déchets ni eau courante. Les **embarcations non pontées utilisées pour la capture de grands poissons pélagiques ne sont pas toutes de dimension suffisante pour être équipées de moyens de conservation adéquats** (réglementaires) des prises. L'absence de manche à eau sur les petites unités non pontées empêche de retirer complètement le sang du poisson. Une adaptation de la flottille avec cale à glace de dimension suffisante est par conséquent indispensable.

Les pêches à petite échelle n'ont pas les moyens de suivre les migrations des poissons. Leurs débarquements sont, de ce fait, irréguliers (fonction de la présence des poissons à proximité des côtes) et de faible quantité, ce qui les rend peu compétitives par rapport aux pêches à grande échelle qui alimentent l'importation des produits de la mer. Toutefois, la durée courte des marées et les techniques de pêche utilisées (lignes à main) donnent aux petites pêches l'atout de pouvoir débarquer des produits frais de qualité exceptionnelle, à condition que celle-ci soit préservée et bien valorisée.

## Conditions de travail et de sécurité<sup>6</sup>

Les DCP ancrés ont facilité l'accès des petites unités non pontées à des ressources du large. Cependant ces **navires se sont avérés mal adaptés, car ils doivent pour rejoindre les dispositifs sortir du rayon d'action pour lequel ils sont conçus**. De ce fait certaines conditions de sécurité ne sont pas remplies<sup>7</sup>. Par ailleurs, la pêche associée aux DCP apportent de nouvelles pratiques et avec elles de nouvelles causes d'accidents. Ainsi la **mise à l'eau de DCP avec ces petites unités** ou le **relevage à la main des lignes de pêche** lors de capture de poissons de grande taille (marlin, thon, requin, ...) sont des causes supplémentaires d'accidents ou d'atteintes progressives de la santé. Le **traitement à bord de grosses prises** (décérébration ou démédullation) peut également s'avérer dangereux en raison de l'agitation du poisson lors de ces opérations. De nouvelles techniques comme la jigg sont apparues pour faciliter la capture de certaines espèces, mais elles ont accrues la pénibilité du travail. Certaines améliorations des conditions de travail et de sécurité des pêcheurs exploitant les DCP peuvent être apportées à courts termes, grâce à des

Etablissement public à caractère industriel et commercial

### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

<sup>6</sup> Le Roy Y., 2014. Sécurité et conditions de travail à bord des embarcations de pêche artisanale utilisant des dispositifs concentrateurs de poissons « ancrés » (DCP-A) aux petites Antilles. Rapport IMP du projet MAGEDELESA, 153 p.

<sup>7</sup> Lérique P., 2010. Exceptions antillaises et réglementation nationale en matière de sécurité maritime. Mémoire d'enseignement militaire supérieur, 79 p.

**équipements de protection individuelle**, par le respect de **vitesse moins excessives** que celles pratiquées actuellement pour rejoindre les DCP ou par l'organisation de la mise à l'eau des dispositifs à l'aide de navires de dimension suffisante. Cependant, une adaptation des embarcations et par conséquent une évolution de la flottille est à prévoir à plus long terme pour que les pêcheurs travaillant autour des DCP puissent le faire dans le respect des conditions de confort et de sécurité qu'impose la réglementation.

## Performance économique, stratégie de pêche, et aménagement de la pêche

Le développement de la pêche autour des **DCP a permis de réduire les distances parcourues**, comparativement à la pêche traditionnelle sur bois dérivant (« pêche à Miquelon »). Alors que la pêche à Miquelon amène les pêcheurs à suivre les migrations des bancs de poissons au-delà des limites autorisées, le **DCP a permis de les contenir à l'intérieur de la ZEE rattachée à la Martinique**. Le développement des DCP a favorisé une **diminution des coûts de la marée et en particulier de la consommation de carburant**. Celle-ci reste toutefois élevée et représente en moyenne, en 2017, 12 % de la valeur débarquée par sortie de pêche au DCP au lieu de 20 % pour la pêche « à Miquelon » (SIH, 2018)<sup>8</sup>.

L'étude d'indicateurs économiques réalisée en Guadeloupe (Guyader *et al.*, 2013)<sup>9</sup> a mis en évidence des éléments de la dynamique de la pêche aux DCP ancrés en fonction de la situation économique des autres pêcheries qui expliquent en particulier l'allocation de l'effort entre ressources. Ainsi, un chiffre d'affaires plus élevé au DCP peut expliquer l'attractivité de ce métier par rapport à la pêche au casier ou au filet. Mais la valeur générée par homme et par heure de pêche, plus élevée sur ces dernières, peut favoriser d'autres stratégies en particulier dans les contextes à petite échelle où les navires (et leurs équipages) sont très polyvalents et peuvent passer d'une activité à une autre (de pêche ou non). Par ailleurs, la plus **grande variabilité des prises par sortie sur DCP peut conduire les pêcheurs à pratiquer simultanément une autre pêche** offrant des revenus plus stables même s'ils sont moins élevés, comme l'exploitation des espèces démersales. En 2017, sur les 1009 navires de Martinique, inscrits au fichier flotte nationale, et les 662 actifs à la pêche, 246

<sup>8</sup> Weiss Jérôme, Le Blond Samuel, Reynal Lionel, Derridj Olivier, Demanèche Sébastien, Berthou Patrick, Rostiaux Emilie, Leblond Emilie, 2018. SIH, fiches métiers DCP et Miquelon - année 2017.

<sup>9</sup> Guyader O., M. Bellanger, L. Reynal, S. Demanèche and P. Berthou, 2013. Fishing strategies, economic performance and management of moored fishing aggregating devices in Guadeloupe. *Aquat. Living Resour.* 26, 97-105 (2013)

Etablissement public à caractère industriel et commercial

### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

pratiquent la pêche au DCP (37 % des navires actifs), et 64 (26 % des pêcheurs au DCP) font uniquement la pêche au large. Tous les autres sont polyvalents et pratiquent une activité sur le plateau insulaire. Ainsi 119 (48 %) pêchent aussi à l'aide de nasses et 49 (20 %) au filet maillant de fond (SIH, 2018 – déjà cité). La polyvalence ou non de **l'activité est aussi influencée par d'autres variables non économiques comme la localisation du port**. En effet, si celui-ci est à proximité d'un plateau insulaire étroit, l'activité sera plus tournée vers les ressources pélagiques (Guyader, 2013 - déjà cité). En Martinique, la pêche sur DCP est proportionnellement plus importante sur la partie nord Caraïbe de l'île que sur la façade sud Atlantique (Reynal *et al.*, 2013)<sup>10</sup>.

**L'âge du patron pêcheur conditionne aussi l'activité du navire**, les plus jeunes étant plus enclin à pratiquer le DCP alors que les plus âgés font surtout de la pêche à la nasse (Guyader, 2013 - déjà cité), vraisemblablement en raison des conditions de travail plus difficiles en haute mer (Diaz *et al.*, 2006)<sup>11</sup>. Les 31 % des pêcheurs à l'âge de la retraite étaient, en 2009 et 2010, à l'origine de plus de 40 % des relevés de nasse sur le plateau insulaire. Cette pêche est la principale activité de la flottille martiniquaise avec plus de 35 % du nombre annuel de marées. Il y a donc un lien entre pêche sur DCP et exploitation des espèces côtières. Par conséquent, **sans une régulation de l'activité sur les ressources côtières, il est à craindre que tout effort consenti pour accroître l'exploitation des espèces hauturières se traduise par une augmentation de la pêche sur les ressources de fond du plateau insulaire**.

Enfin il faut noter que **la taille du navire favorise l'activité de pêche au large et sur DCP** puisqu'en Martinique, en 2017, 8 % des navires de 5 à 6 m pratiquent cette pêche, 40 % des 7 à 8 m et 75 % des 11 à 12 m (SIH, 2018).

La pêche martiniquaise n'exporte pas ses produits par contre les importations sont importantes. Depuis 1996 elles sont supérieures à 7 000 tonnes, mais à partir de 2006 on observe un recul des quantités importées et une augmentation de leur prix moyen. **La plus forte évolution des importations est le fait des poissons congelés** qui sont passés de 1 180 tonnes en 1990 à 3 600 tonnes en 2006. Cette progression du congelé s'est accompagnée d'une réduction importante des poissons frais ou réfrigérés qui sont passés d'un maximum de

<sup>10</sup> Reynal, L., S. Demanèche, O. Guyader, J. Bertrand, P. Berthou, C. Dromer, M. Bruneau, M. Bellanger, C. Merrien, F. Guegan, P. Lespagnol, M. Pitel, M. Jézéquel, E. Leblond, F. Daurès 2011. Projet pilote du Système d'Informations Halieutiques (SIH) Martinique (2007-2010). Premières données sur la pêche en Martinique (2009-2010), Ifremer-SIH-2013/06/30, 176 p.

<http://archimer.ifremer.fr/doc/00156/26762/>

<sup>11</sup> Diaz, N., Druault-Aubin, K., Frangoudes, K., Guyader, O., Knockaert, C., Le Roy, Y., Nelson, L., Reynal, L., Walters R., 2006. Main results from the work completed by the "Lesser Antilles" working group on the sustainable development of moored FADs fishing and perspectives. GCFI, San Andres, Colombia 2006. Proceedings, 13 p

Etablissement public à caractère industriel et commercial

#### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

#### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

1 700 tonnes en 1996 à un minimum de 315 tonnes en 2011 (données des Douanes). En 2013, ces importations portent sur plus de 216 t de thon à nageoires jaunes et 576 t de dorade coryphène pour des quantités débarquées par les pêcheurs martiniquais à hauteur de 67 t (IC +/- 55 %) pour les premiers et de 96 t (IC +/- 66 %) pour les seconds Reynal *et al.*, 2015)<sup>12</sup>. Ces données suggèrent donc que la production locale réalisée par les pêcheurs autour des DCP ne se soit pas imposée et que l'importation de produits congelés ait pris le dessus, dépassant en quantité les débarquements des pêcheurs martiniquais.

**La pêche aux DCP ancrés à l'aide de yole non pontée s'est donc développée, mais elle est majoritairement pratiquée simultanément avec d'autres activités d'exploitation des ressources halieutiques démersales du plateau insulaire.** Cette polyvalence est toutefois moins développée chez les unités de plus grande dimension. **La pêche aux DCP ancrés apparaît peu performante face aux importations des produits de la mer et en particulier des importations des espèces communément pêchées autour des DCP, comme le thon jaune ou la dorade coryphène.** La définition de nouvelles unités mieux adaptées à la pêche aux DCP et plus performante est donc nécessaire, elle devra cependant s'appuyer sur des référentiels technicoéconomiques qui restent à établir en Martinique.

## Optimisation de la gestion des ressources

**Des adaptations et amélioration de la pêche associée aux DCP ancrés sont indispensables dans différents domaines** comme les conditions de travail et de sécurité des marins pêcheurs, la performance économique des entreprises ou la qualité des produits. Une réduction des coûts paraît réaliste dans différents domaines (gestion des parcs de DCP, consommation de carburant, ...) et une meilleure valorisation des produits devrait permettre de générer des revenus plus élevés. Toutefois **il est vraisemblable que ces changements qui nécessitent une augmentation de la taille des navires de pêche, se traduisent aussi par une augmentation des capacités de capture sur les ressources cible de grands pélagiques du large ou sur les autres espèces capturées lorsque l'activité est polyvalente.** Il est donc à la fois essentiel de bien connaître l'état des ressources capturées autour des DCP mais aussi des autres espèces contribuant à l'équilibre économique de l'exploitation et de s'assurer de la mise en œuvre des moyens à leur gestion.

<sup>12</sup> Reynal L., Pau C., Dromer C., Mathieu H., Guyader O., 2015. Pêche et biologie des espèces agrégées autour des DCP ancrés. Rapport final du projet Interreg Caraïbes Magdelesa, 224 p. <https://w3.ifremer.fr/archimer/doc/00295/40632/39582.pdf>

Etablissement public à caractère industriel et commercial

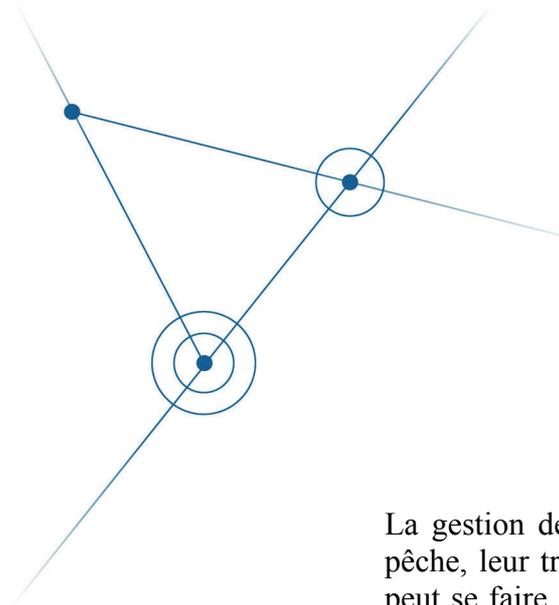
### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)



La gestion des ressources nécessite l'élaboration en routine de statistiques de pêche, leur transmission et utilisation pour l'évaluation des ressources. Elle ne peut se faire sans la définition et la mise en œuvre de règles de gestion basées sur les évaluations.

Les statistiques de pêche des navires non pontés exploitant les DCP ancrés sont produites annuellement depuis 2009 en Martinique par le SIH qui fait des estimations sur la base de plan d'échantillonnage. Les navires pontés de 10 m et plus (9 unités en 2017) doivent faire des déclarations à l'aide de livre de bord. Les évaluations des espèces exploitées autour des DCP sont réalisées par la CICTA (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique). Un point de l'état de ces ressources est présenté en annexe. **Le Makaïre bleu est l'une des espèces actuellement évaluée comme surexploitée et surpêchée. Le quota imposé à la France pour cette espèce a jusqu'ici été respecté.**

**Concernant les espèces benthiques et démersales du plateau insulaire martiniquais, également pêchées par les navires qui travaillent autour des DCP ancrés, leur niveau d'exploitation est très élevé et une réduction de la pêche sur ces ressources est indispensable** pour accroître les prises par unité d'effort et pour augmenter les débarquements de la pêche martiniquaise. En effet, les premières données recueillies sur ces ressources montrent une chute importante des débarquements et des prises par unité d'effort en un peu plus de 20 ans, malgré une baisse conséquente du nombre de sorties de pêche (Reynal *et al.*, 2013).

Deux axes d'aménagement des ressources paraissent donc nécessaires :

- Une **réduction / interdiction de l'activité des navires aux DCP sur les ressources du plateau insulaire** qui pourrait être obtenue si les navires peuvent rentabiliser leur activité toute l'année uniquement par l'exploitation des poissons pélagiques du large. Actuellement, le manque de **référentiel technico économique sur les pêcheries martiniquaises** ne permet pas de garantir que cette condition existe, en particulier pour les navires non pontés. Il est probable également que la **stabilité du parc de DCP** devrait contribuer à maintenir une partie des petites unités hors du plateau insulaire.
- Une **sélectivité de la pêche autour des DCP ancrés**, afin de réduire les prises de juvéniles et des espèces surpêchées sans compromettre l'exploitation des autres espèces.

## Sélectivité de la pêche associée aux DCP ancrés

La sélectivité de la pêche associée aux DCP ancrés a fait l'objet de travaux expérimentaux et de recherche avec pour objectifs de réduire les prises

Etablissement public à caractère industriel et commercial

### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

d'espèces vulnérables (oiseaux, tortues, mammifères marins, requins) et de juvéniles, de mieux sélectionner les espèces capturées et d'améliorer la performance économique des entreprises de pêche.

### Les espèces vulnérables

La question de l'impact de la pêche autour des DCP sur les espèces vulnérables a été examinée à l'occasion de 54 sorties en mer avec des professionnels, à partir de pêches expérimentales, d'enquêtes réalisées au cours des années 2003 à 2005 en Martinique (2526 fiches remplies) et des statistiques de pêche établies par le SIH.

La capture accidentelle des **oiseaux** avec les lignes de traîne est exceptionnelle sous les DCP, vraisemblablement parce qu'elles sont toujours un peu lestées (sauf lors de l'utilisation de leurre « pop-up ») pour éviter d'être prises par les moteurs des autres navires.

**Aucune tortue n'a été vue à proximité des DCP** à l'inverse des mammifères marins. Les pêcheurs professionnels ont indiqué la **présence de cétacés** au cours de 7 % de leurs sorties de 2003 à 2005. C'est surtout en 2003 qu'ils ont rencontré ces animaux (16 % vs 6 et 7 % les autres années), entre 0 et 12 MN sur la façade Caraïbe de l'île (taux de présence de 11 %). Au cours de l'année les taux les plus élevés ont été constatés en août (20 % des sorties ; 44 % en 2003, 24 % en 2004 et seulement 3 % en 2005), septembre (11 %) et en décembre (18 %). Dans la grande majorité des cas, les mammifères ne semblent pas gêner la pêche. A certaines périodes, des groupes de dauphins peuvent occuper les zones des DCP côtiers, durant plusieurs jours consécutifs, et enlever les prises effectuées à la ligne de traîne ou les appâts vivants des palangres verticales, empêchant l'exploitation des DCP pendant la durée de leur présence. Les pêcheurs sont alors contraints de faire une pêche de fond sur le plateau insulaire en attendant le départ des cétacés. **Il n'y a pas de capture accidentelle de mammifères marins avec les engins utilisés par les pêcheurs martiniquais.**

Les pêches expérimentales effectuées de jour et de nuit, en Martinique (Taquet, 2000) et en Guadeloupe (Diaz et Gervain, 2007), ont révélé la **présence de requins à proximité des DCP**. Il s'agit de *Carcharhinus longimanus*, *Carcharhinus signatus*, *Prionace glauca* et *Isurus ocyrinchus*. Ce dernier est donné comme surexploité et surpêché par l'ICCAT. Par ailleurs, des pêches de requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*) à l'aide de lignes, au large de la Martinique, nous ont été signalées. Les statistiques de pêche établies en Martinique indiquent que 1,3 % en 2009, 1,5 % en 2010 et **0,3 % (soit 0,7 t) en 2017 des débarquements en poids de la pêche aux DCP seraient constitués de « Squalés divers »**. Compte tenu des faibles quantités concernées, aucune

Etablissement public à caractère industriel et commercial

#### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

#### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

étude n'a été tentée pour limiter la capture de ces espèces autour des DCP ancrés en Martinique.

### Les juvéniles

Le développement de la pêche associée aux **DCP ancrés a entraîné une augmentation de la proportion du nombre de poissons juvéniles par rapport à la pêche traditionnelle de traîne au large (pêche « à Miquelon »)**. Selon Doray *et al.* (2002)<sup>13</sup> la proportion de juvéniles est de 79 % autour des DCP contre 45 % à la traîne au large. Pratiquement toutes les espèces sont concernées et en particulier les thons à nageoires jaunes (93 % de juvéniles), les thons à nageoires noires (75 %) ou les dorades coryphènes (74 %). Mais seulement 8 % de marlins bleu juvéniles ont été observés dans les captures des pêcheurs martiniquais autour des DCP ancrés. Cette proportion plus élevée dans les captures autour des DCP s'explique par le fait que les juvéniles sont ciblés à l'aide de lignes de traîne de surface ou sub-surface pour être utilisés comme appât sur les palangres verticales dérivantes pour la capture des gros poissons (marlin bleu, gros thon jaune, ...). **Il faut cependant nuancer l'importance de ces proportions en rappelant que dans l'absolu ce sont au total 10 à 20 poissons qui sont capturés par sortie de navire de pêche.** Dans le cas de la dorade coryphène, la proportion plus élevée de jeunes individus dans les captures autour des DCP qu'à la pêche à la traîne sur bois flottés est due au fait que cette dernière est saisonnière et cesse avant l'arrivée des juvéniles.

**L'utilisation d'autres appâts serait un moyen de réduire la proportion de juvéniles** capturés autour des DCP. L'utilisation du poisson volant pour appâter les lignes verticales dérivantes a donné de très bons résultats avec un taux de capture plus élevé que les petits thonidés. Cependant, à certaines périodes de l'année, les poissons volants ne sont pas présents en quantité suffisante. L'utilisation de petits poissons pélagiques côtiers (adultes) pourrait aussi être envisagée, mais les navires de pêche actuels ne peuvent pas être équipés de vivier pour la conservation de ces poissons. Les appâts disponibles dans le commerce, comme les calmars congelés ont donné des résultats médiocres (voir ci-dessous).

Etablissement public à caractère industriel et commercial

#### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

#### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

<sup>13</sup> Doray M., L. Reynal, A. Carpentier et A. Lagin, 2002. Evaluation de l'impact de la pêche associée aux DCP ancrés. Méthodes employées et premiers résultats aux Antilles françaises. In National reports and technical papers presented at the First Meeting of the WECAFC Ad Hoc Working Group on the Development of Sustainable Moored Fish Aggregating Device Fishing in the Lesser Antilles. Le Robert, Martinique, 8-11 October 2001. FAO Fisheries Report No. 683, Suppl. Rome, FAO. 2002. 295 p.

## Les espèces trop exploitées

De façon à pouvoir réduire la capture des espèces trop exploitées, il est nécessaire de disposer des moyens permettant de mieux sélectionner les espèces ciblées. C'est le cas aujourd'hui du marlin bleu, considéré comme trop exploité par l'ICCAT. Si jusqu'ici le quota attribué a été respecté, il faut cependant, dès à présent, être en mesure de pouvoir en limiter la capture sans compromettre la rentabilité des entreprises de pêche.

Plusieurs moyens ont été identifiés pour modifier la composition spécifique des captures autour des DCP ancrés, ainsi<sup>14</sup> :

- Le **mode d'exploitation des DCP** n'est pas le même en Guadeloupe et en Martinique. De ce fait la composition spécifique des captures est très différente entre ces îles avec en particulier plus de dorade coryphène en Guadeloupe et moins de marlin bleu<sup>15</sup>.
- La **distance de pose des DCP** par rapport à la côte a un effet sur la composition spécifique des prises. Les DCP du large favorisent la capture des gros thons jaunes et permet une augmentation des prises par sortie.
- Le **choix des engins et techniques de pêche** peut favoriser la capture de certaines espèces. Les pêches au lever du jour à l'aide de leurres fluorescents permettent aux pêcheurs d'obtenir de très bons rendements horaires avec des prises essentiellement composées de thon à nageoires noires adultes. La pêche au jigging en fin de matinée a donné des résultats semblables. Les hameçons circulaires à courbure dans l'axe, réduisent les prises de marlin bleu<sup>16</sup>.
- La **saisonnalité** des migrations des espèces exploitées autour des DCP ancrés peut également être mise à profit pour réduire les captures de certaines espèces/tailles. Ainsi, en Martinique, les prises de marlin bleu sont plus importantes au cours du premier semestre de l'année. Les premiers résultats des expérimentations réalisées par le comité des pêches pendant cette période de l'année ont montré que les prises de calmar profond permettent de rentabiliser les sorties de pêche. Il serait donc possible de réduire les prises de marlin en développant une pêche alternative de calmar.
- Le **choix des appâts sur les lignes verticales dérivantes** est déterminant sur les rendements de pêche, la composition spécifique des prises ou sur la

<sup>14</sup> Reynal L., O. Guyader, C. Pau, H. Mathieu, C. Dromer, 2014. Different means contributing to anchored FAD's fishing selectivity in the Lesser Antilles. ICCAT SCRS/2014/071.

<sup>15</sup> Mathieu H., L. Reynal, A. Magloire and O. Guyader, 2013. Does FAD deployment have a real effect on fishing redeployment towards offshore resources ? Proceedings of the 66th Gulf and Caribbean Fisheries Institute November 4 - 8, 2013 Corpus Christi, Texas USA, pp 511-517.

<sup>16</sup> Serafy J.E., Kerstetter D.W., Rice P.H., 2009. Can circle hook use benefit billfishes ? Fish and Fisheries, 2009, **10**, 132-142.

Etablissement public à caractère industriel et commercial

### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

consommation de carburant. Ainsi les meilleurs rendements ont été obtenus avec du poisson volant (20 % des lignes appâtées avec cette espèce ont permis une capture), alors qu'avec les juvéniles vivants de thons à nageoires jaunes ou noires et avec le listao (« bariolé ») les rendements sont respectivement de 8 %, 15 % et 10 %. Le taux de capture avec les appâts morts sont de 18 %. L'utilisation de calmar congelé a donné un taux de capture de 13 %. Aucun marlin bleu n'a été capturé avec des appâts morts ni avec du poisson volant.

Toutefois, si techniquement la possibilité d'améliorer la sélectivité de la pêche autour des DCP ancrés est avérée, il est indispensable que les **évaluations des ressources hauturières par l'ICCAT soient renforcées (i.e. marlin bleu dont les données d'effort et de capture sont encore très incomplètes) et étendues en particulier aux thonidés mineurs** (thon à nageoires noires et dorade coryphène) qui constituent des ressources alternatives pour les pêcheurs. Les travaux doivent aussi être poursuivis pour **évaluer l'impact économique des changements qui pourraient être proposés** pour une meilleure gestion des ressources. Les études économiques sur la pêcherie martiniquaise sont à développer en gardant à l'esprit la nécessité d'améliorer la compétitivité de la pêche de l'île face aux importations.

## Conclusions

Le développement de la pêche associée aux **DCP ancrés a permis de valoriser des ressources peu ou pas exploitées dans les eaux de la Martinique (thon à nageoires jaunes, marlin bleu, ...)** en les rendant accessibles aux petites unités non pontées qui constituent l'essentiel de la flotte de pêche de l'île. Aujourd'hui **30 % des débarquements** des pêcheurs martiniquais proviennent de la pêche associée aux DCP ancrés.

Cependant, **les outils de production et de commercialisation s'avèrent mal adaptés** à cette nouvelle pêche et doivent évoluer pour améliorer les conditions de travail et de sécurité des pêcheurs, la qualité des produits et surtout la compétitivité de la pêche locale par rapport aux importations.

Si aujourd'hui, les captures d'espèces vulnérables, de juvéniles ou de ressources trop exploitées (pour rappel, le quota de marlin bleu - seule espèce surpêchée autour des DCP - est respecté) ne justifient pas encore la mise en œuvre de mesures de régulation particulières, il est toutefois nécessaire de poursuivre l'acquisition de connaissances nouvelles sur l'état de certaines ressources (marlin bleu, thonidés mineurs) et sur les moyens à mettre en œuvre pour orienter et réguler cette activité et pour apprécier les impacts des changements qui pourraient être proposés. En particulier, il est essentiel de favoriser le suivi de cette pêcherie (amélioration du rendu des fiches de pêche, évaluation de

Etablissement public à caractère industriel et commercial

### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

l'effort de pêche sur DCP vs pêcheries côtières par la géolocalisation de navires) et de prévoir la mise en place d'un plan de gestion de la pêche sur DCP pour inscrire cette activité dans une perspective de durabilité.

La pêche associée aux DCP ancrés en Martinique est donc une activité sur laquelle de nombreux travaux ont été effectués qui ont permis d'identifier des pistes d'amélioration, mais aucun élément réhibitoire sur son développement durable ni sur la possibilité d'améliorer sa sélectivité.

Le **parc de DCP ancrés**, objet de la demande de la Direction de la mer, est un des points cruciaux du développement durable de l'exploitation des espèces hauturières par les pêcheurs martiniquais. L'organisation d'une gestion centralisée du parc s'avère une orientation à privilégier avec comme objectifs :

- **d'impliquer les pêcheurs dans la construction des DCP, mais en leur apportant un appui technique** afin qu'ils puissent bénéficier des avancées et des outils de calcul réalisées dans ce domaine et que les règles de balisage et de protection des équipements sous-marins soient respectées
- **d'organiser la mise à l'eau des DCP** à l'aide d'unités adéquates pour assurer la sécurité des marins
- de **prévoir un stock de matériel et son renouvellement**, pour le remplacement rapide des parties endommagées ou des DCP perdus
- de **fixer les sites d'implantation des DCP** pour faciliter leur protection vis-à-vis de la navigation, simplifier les démarches administratives d'autorisation de mise à l'eau et éviter l'éparpillement des débris laissés au fond de la mer
- de s'assurer avec l'appui du sanctuaire AGOA que les DCP utilisés en Martinique n'ont effectivement aucun impact sur les mammifères marins
- de favoriser une **participation des pêcheurs au renouvellement des DCP** en instituant un accès conditionné à une contribution financière.

Cependant, plusieurs expériences de ce type, réalisées en Guadeloupe et en Martinique ont montré que **ces objectifs ne seront atteints que si les financements publics en appui à cette opération sont prévus sur une durée suffisamment longue, d'une part, et que l'administration apporte effectivement son concours au respect des règles de gestion et d'accès au parc de DCP, d'autre part.**

Etablissement public à caractère industriel et commercial

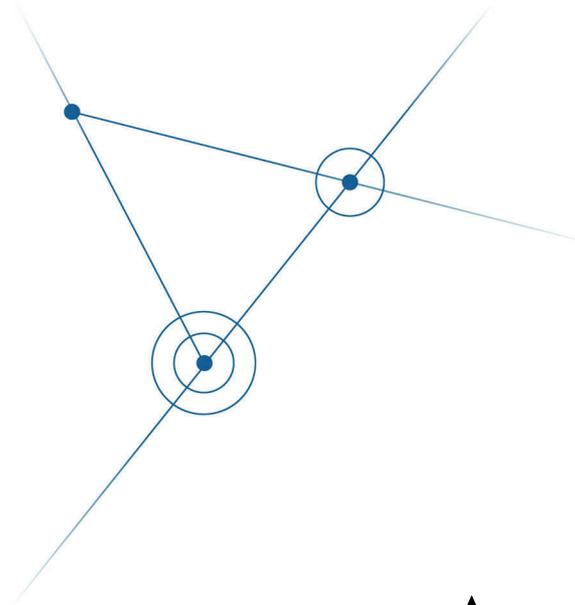
#### Station de Martinique

79, route de Pointe-Fort  
97231 Le Robert  
Martinique  
+33 (0)5 96 66 19 40

#### Siège Social

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)



**Annexe** – Mise à jour Septembre 2018

---

## Etat des stocks de pélagiques du large exploités par les pêcheurs martiniquais utilisant les DCP ancrés

---

### La pêche des poissons pélagiques du large en Martinique

La pêche des poissons pélagiques du large par les pêcheurs professionnels se pratiquait traditionnellement à l'aide de lignes à main sur des bancs libres ou sous des bois flottés pour la capture des grands poissons hauturiers, ou de filets dérivants de petites dimensions (250 à 500 m) pour l'exploitation des poissons volants. Cette pêche appelée pêche « à Miquelon » se pratique toujours, mais elle est complétée par la pêche associée aux DCP ancrés qui a débuté à la fin des années 1980. Cette pêche s'est pleinement développée au cours de la décennie 2000. Un petit nombre de navires pontés pratique maintenant cette pêche autour des DCP ancrés.

Aucune information chiffrée n'existe sur les navires pratiquant la pêche de plaisance sur les poissons pélagiques du large ni sur leurs captures. Les données présentées dans ce document ne concernent donc que la pêche professionnelle de Martinique.

L'évolution et la composition spécifique des débarquements des navires non pontés (yoles)<sup>17</sup> établies sur les années 2009 à 2017 de ces deux métiers de la pêche sont présentés dans les

---

<sup>17</sup> Une dizaine de navires pontés font des sorties de plusieurs jours autour de DCP ancrés. Leurs captures doivent être enregistrées sur des livres de bord, ils ne sont donc pas pris en compte dans les estimations du SIH de Martinique.

tableaux ci-dessous (source SIH Martinique<sup>18</sup>). La flottille martiniquaise des yoles débarque en moyenne annuellement de l'ordre de 435 tonnes de poisson pélagique hauturier.

**Tableau 1** : Evolution du nombre de sorties et des débarquements de la Pêche à Miquelon au cours des 9 dernières années (Source : SIH Martinique)

Année	N Nb sorties	N_inf_95	N_sup_95	Q (t) Débarquements	Q_inf_95	Q_sup_95
2009	4471	3587	5355	319,58	193,78	445,39
2010	4354	3650	5058	181,46	110,61	252,35
2011	4138	3473	4803	246,67	165,33	328
2012	3526	2917	4136	183,39	128,68	238,09
2013	2112	1558	2665	110,86	60,41	161,44
2014	2685	1863	3506	57,59	32,14	83,05
2015	1555	990	2121	63,46	10,17	118,6
2016	1491	1109	1872	60,23	30,75	89,72
2017	1482	1095	1807	82,8	55	110,6
<b>Moyenne</b>	<b>2868</b>			<b>145</b>		

**Tableau 2** : Evolution du nombre de sorties et des débarquements de la Pêche associée aux DCP ancrés au cours des 9 dernières années (Source : SIH Martinique)

Année	N	N_inf_95	N_sup_95	Q (t)	Q_inf_95	Q_sup_95
2009	6229	5205	7253	253,77	157,17	350,38
2010	6620	5759	7481	267,25	196,16	338,34
2011	6102	5277	6927	362,45	256,77	468,14
2012	6274	5415	7134	313,08	211,05	415,09
2013	4832	3903	5762	227,63	131,16	324,11
2014	5857	4633	7080	295,19	141,92	448,46
2015	4334	3351	5318	240,67	109,59	371,79
2016	5057	4311	5803	383,07	239,96	526,17
2017	3547	2926	4019	269,5	207,1	331,8
<b>Moyenne</b>	<b>5428</b>			<b>290</b>		

La composition spécifique des débarquements établie sur les 9 dernières années (tabl. 3) montre qu'en moyenne, 28 % des prises de poisson pélagique hauturier des pêcheurs martiniquais sont constituées de dorade coryphène, viennent ensuite par ordre d'importance décroissante le marlin

<sup>18</sup> <http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses/Outre-Mer/Martinique>

bleu (24 %), le thon à nageoires jaunes (21 %), le thazard bâtard et les poissons bourses (3 % et 4 %).

**Tableau 3** : Composition spécifique moyenne des débarquements de la pêche au large des pêcheurs martiniquais (source SIH Martinique)

Espèce	Miquelon (t)	DCP (t)	Total (t)	Total (%)
Albacore	3	89	92	21%
Bécunes nca	0	0	0	0%
Carangidés nca	0	3	3	1%
Comète saumon	0	3	3	1%
Coryphènes nca	97	25	122	28%
Listao	2	2	3	1%
Makaire bleu	4	103	107	24%
Makaires,marlins,voiliers nca (*)		4	4	1%
Poissons marins nca	4	5	9	2%
Poissons-bourses nca	12	5	17	4%
Thazard-bâtard	12	1	13	3%
Thazards nca	3	1	4	1%
Thon à nageoires noires	1	7	8	2%
Thonidés nca (**)	7	33	41	9%
Thons Thunnus nca (**)	1	6	6	1%
Voilier de l'Atlantique		2	2	1%
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>145</b>	<b>290</b>	<b>435</b>	<b>100%</b>

(\*) Dans le groupe des « Makaires,marlins,voiliers nca » il a été identifié le makaire blanc (*Tetrapturus albidus*), le makaire bécune (*Tetrapturus pfluegeri*)

(\*\*) Dans les groupes « thons thunnus nca et thonidés nca » il a été inventorié les espèces suivantes : *thunnus atlanticus* juvéniles, *Katsuwonus pelamis* de petite taille, *auxis thazard*, *Euthynnus alleteratus* et en quantité très faible *Thunnus alalunga*, *Thunnus obesus*.

Des regroupements sont opérés par le SIH pour des espèces débarquées mélangées, en général dans des glaciaires difficilement accessibles aux observateurs. Pour connaître la composition spécifique de ces débarquements 'mélangés', dont l'importance relative atteint 9 % pour les thonidés, les données d'observations en mer, collectées dans le cadre de projets scientifiques, ont été utilisées.

Les pêches expérimentales effectuées à l'aide de palangres horizontales ou obliques (engins non utilisés par les professionnels), de jour et de nuit, en Martinique (Taquet, 2000) et en Guadeloupe (Diaz et Gervain, 2007), ont révélé la présence de requins à proximité des DCP. Il s'agit de Requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) (3 individus pêchés sur un ensemble de 709 poissons), Requin de nuit (*Carcharhinus signatus*) (1 individu), du Peau bleue (*Prionace*

*glauca*) (4) et du requin Taupe bleue (*Isurus ocyrinchus*) (1). Une raie Pastenague violette (*Pteroplatrygon violacea*) a également été capturée. Par ailleurs, des pêches de requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*) à l'aide de lignes, au large de la Martinique, nous ont été signalées. Les statistiques de pêche établies en Martinique indiquent que 1,3 % en 2009 et 1,5 % en 2010 des débarquements en poids de la pêche aux DCP seraient constitués de « Squalés divers ».

Les fiches de pêche des navires pontés exploitant les pélagiques autour des DCP sont encore incomplètes. Les chiffres présentés ci-dessous doivent faire l'objet d'une validation avant toute interprétation. Ils sont toutefois présentés ci-dessous à titre indicatif.

**Tableau 4 :** Evolution du nombre de sorties et des débarquements des navires pontés martiniquais pratiquant la pêche associée aux DCP ancrés (Source : SACROIS-DPMA, 2013-2017)

An	Nb marées	Qté (t)
2013	101	4
2014	923	153
2015	389	22
2016	248	14
2017	201	8

**Tableau 5 :** Composition spécifique moyenne des débarquements des navires pontés martiniquais sur DCP ancrés au-delà de 24 milles – zones MAZE et GUZE (Source : SACROIS-DPMA, 2013-2017)

Espèce	Proportion moyenne des débarquements
Thon à nageoires noires	6%
Makaire bleu	<b>43%</b>
Carangidés nca	0%
Coryphène commune	<b>10%</b>
Thazards nca	2%
Poissons marins nca	1%
Comète saumon	0%
Listao	0%
Bar tacheté	0%
Balistes nca	0%
Albacore	<b>37%</b>
Espèce hors domaine	1%

Le poisson volant n'est que faiblement ciblé par les pêcheurs martiniquais en raison de sa faible valeur commerciale et des difficultés à l'exploiter ces dernières années du fait de l'abondance des algues sargasses. L'évolution du nombre de sorties de pêche ciblant cette ressource et les débarquements associés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il faut cependant garder à l'esprit que cette espèce peut être à l'origine de prises plus importantes. En 1987, une production de 370 t avait été estimée pour le poisson volant (Gobert, 1989).

**Tableau 4** : Evolution du nombre de sorties et des débarquements de la Pêche au poisson volant au cours des 9 dernières années (Source : SIH Martinique)

ANNEE	N	N_inf_95	N_sup_95	Q (t)	Q_inf_95	Q_sup_95
2009	506	261	751	59,62	13,16	106,09
2010	897	625	1169	73,34	39,54	107,13
2011	846	489	1203	93,4	37,06	149,74
2012						
2013						
2014	561	0	1164	92,78	0	199,34
2015						
2016	113	0	294	9,44	0	25,54
2017						
<b>Moyenne</b>	<b>325</b>			<b>37</b>		

### L'état des ressources exploitées

Les poissons pélagiques du large sont des ressources partagées qui doivent être évaluées avec les données statistiques de pêche de tous les pays qui les exploitent. Pour cela, deux organisations internationales contribuent à la gestion des ressources de pélagiques hauturiers de la région :

- la COPACO a pris récemment en charge une ressource hauturière régionale, le poisson volant qu'elle étudie dans le cadre d'un groupe de travail qu'elle anime conjointement avec le CRFM
- la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) (<https://www.iccat.int/fr/>) est une organisation de pêche inter-gouvernementale responsable de la conservation des thonidés et des espèces apparentées de l'océan Atlantique et de ses mers adjacentes.

Les résultats des évaluations faites sur les espèces hauturières exploitées par les pêcheurs antillais sont présentés succinctement, ci-dessous.

### **YFT-Albacore ou thon à nageoires jaunes (*Thunnus albacares*)**

Le dernier résumé exécutif de l'ICCAT sur l'albacore (thon à nageoires jaunes – *Thunnus albacares*), extrait du rapport ICCAT SCRS (2017), porte sur l'évaluation réalisée en 2016, à partir des données incluant celles de 2014. Il souligne le fait que les prises totales d'albacore dans l'Atlantique ont chuté de près de la moitié en passant du chiffre maximum en 1990 (193 600 t) au chiffre de 109 000 t en 2015.

La Prise Maximale Equilibrée (PME) a été estimée à environ 126 304 t. Compte tenu de la modification récente de la sélectivité globale qui s'est déplacée vers des poissons plus petits du fait du développement de la pêche à la senne autour des DCP dérivants, ce chiffre est probablement surestimé.

Il a été estimé que le stock d'albacore de l'Atlantique était 5 % en dessous de la  $B_{PME}$  en 2014 (surexploité), mais pas victime d'une surpêche. En effet, le taux de mortalité par pêche se situerait à environ 23 % en dessous de la mortalité par pêche correspondant à la Prise Maximale Equilibrée ( $F_{PME}$ ). La poursuite des niveaux de capture de l'ordre de 110 000 t donne lieu à une biomasse légèrement supérieure à la Biomasse correspondant à la Prise Maximale Equilibrée ( $B_{PME}$ ) jusqu'en 2024 avec une probabilité de 68 %.

La recommandation Rec. 14-01 de l'ICCAT (renouvelée par la Rec. 16-01) décidait un TAC de 110 000 t pour 2012 et les années ultérieures. Les prises globales en 2012 (104 500 t), 2013 (97 300 t), 2014 (97 000 t) et 2015 (108 900 t) étaient inférieures à ce TAC, mais les estimations de 2016 dépassaient le TAC (127 800 t).

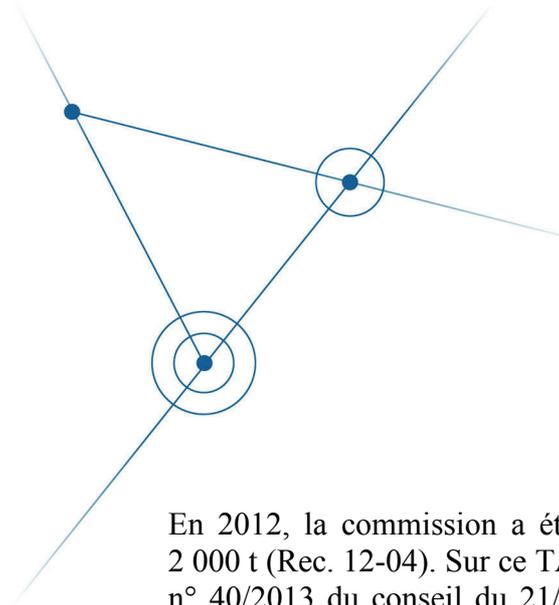
### **BUM-Makaire bleu ou marlin bleu (*Makaira nigricans*)**

Selon le rapport ICCAT SCRS (2017), la dernière évaluation du marlin bleu date de 2011<sup>19</sup>. L'année 2009 était la dernière année de données sur les pêcheries utilisée dans l'évaluation. Le développement des pêches associées aux DCP ancrés s'accompagne de captures importantes de marlin bleu qui n'étaient que très partiellement déclarées au moment de l'évaluation. A cette époque les données des Antilles françaises (données des pêches autour des DCP ancrés) n'étaient pas intégrées aux données de l'ICCAT. Les résultats de l'évaluation de 2011 ont indiqué que le stock était surexploité ( $SSB_{2009}/SSB_{PME} = 0,67$ ) et faisait l'objet d'une surpêche ( $F/F_{PME} = 1,63$ ) avec une tendance continue à la baisse. La PME est estimée à 2 837 t (entre 2 343 t et 3 331 t) pour une production en 2014 de 1 981 t.

Néanmoins, le Comité reconnaît qu'il existe un haut niveau d'incertitude en ce qui concerne les données et la productivité du stock. En effet, la tendance à la baisse à la fin de la série temporelle pourrait refléter des changements davantage en lien avec la pêcherie que se rapportant aux tendances réelles de la population (effet de la durée et de la profondeur de pose des hameçons ainsi l'utilisation de lignes multi et monofilament). Il est également possible que cette tendance à la baisse soit le résultat de la mise en œuvre de mesures obligatoires comme l'utilisation d'hameçons circulaires.

---

<sup>19</sup> Une nouvelle évaluation réalisée en 2018 a confirmé les chiffres de 2011 et la surexploitation et surpêche du Makaire bleu. Cette évaluation n'a pas encore été validée par la SCRS.

A geometric diagram consisting of three blue dots connected by thin blue lines. One dot is at the top left, another at the top right, and the third at the bottom center. The top-left dot has a small circle around it, and the bottom-center dot has a larger circle around it. The lines extend slightly beyond the dots.

En 2012, la commission a établi un Total Autorisé de Capture (TAC) pour 2013 à 2015 de 2 000 t (Rec. 12-04). Sur ce TAC, un quota de 397,60 t a été octroyé à la France (règlement (UE) n° 40/2013 du conseil du 21/01/2013). En 2015, la Commission a étendu la limite de capture annuelle de 2 000 t aux années 2016, 2017 et 2018 (Rec. 15-05).\*

### **WHM-Makaire blanc ou marlin blanc (*Tetrapturus albidus*)**

L'évaluation du makaire blanc la plus récente a été réalisée en 2012. 2010 était la dernière année de données sur les pêcheries utilisées dans l'évaluation. En 2013 et 2014, les prises internationales de makaire blanc s'élevaient respectivement à 376 et 361 t et à 452 t en 2016. Un indice de CPUE estimé pour le makaire blanc a fait apparaître une brusque chute au cours de la période 1960-1991, puis une tendance relativement stable par la suite.

Les résultats de l'évaluation de 2012 ont indiqué que le stock était encore surexploité, mais qu'il ne faisait très vraisemblablement pas l'objet de surpêche. La PME est estimée entre 874 t et 1 604 t. La mortalité par pêche relative est en diminution au cours de ces dix dernières années et elle se situe désormais très probablement en dessous de la mortalité par pêche correspondant à la prise maximale équilibrée ( $F_{PME}$ ). La biomasse relative a probablement cessé de chuter au cours de ces dix dernières années, mais elle demeure encore bien en dessous de la  $B_{PME}$ .

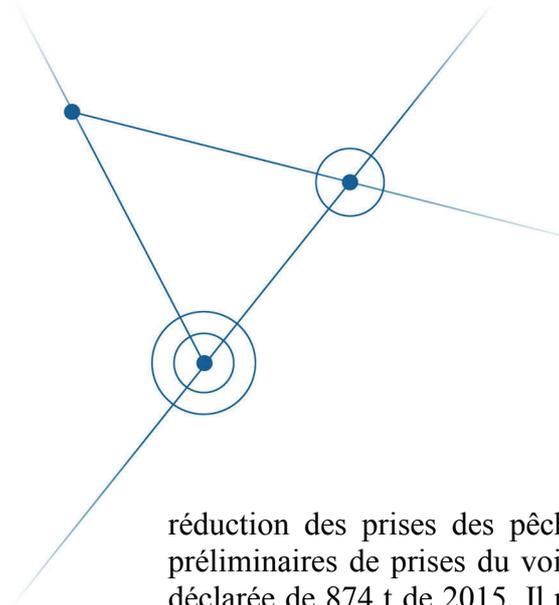
Ces résultats dépendent cependant de la qualité des données transmises à l'CCAT. Les analyses de sensibilité suggèrent que si la récente mortalité par pêche était supérieure au volume déclaré - étant donné que de nombreuses flottilles ne déclarent pas les rejets imposés par la réglementation et que les prises des pêches artisanales ne sont probablement pas comptabilisées - les estimations de l'état des stocks seraient plus pessimistes, la biomasse relative actuelle serait plus faible et la surpêche se poursuivrait.

Les perspectives pour ce stock demeurent incertaines. Avec les niveaux de capture actuels d'environ 400 t, la taille du stock va vraisemblablement s'accroître mais il est très peu probable que le stock se rétablisse dans la prochaine décennie. En 2012, la commission a établi un TAC pour 2013 à 2015 à 400 t (Rec. 12-04). En 2015, la Commission a étendu la limite de capture annuelle de 400 t à 2016, 2017 et 2018 (Rec. 15-05). Comme pour les autres poissons à rostre la commission recommande l'utilisation d'hameçons circulaires à courbure dans l'axe pour réduire les captures de makaire blanc.

### **SAI-Voilier de l'Atlantique (*Istiophorus albicans*)**

L'aire de répartition du voilier est circumtropical. Sur la base des informations relatives au cycle vital, des taux de migration et de la distribution géographique des captures, l'ICCAT a établi qu'il existait deux unités de gestion pour les voiliers de l'Atlantique : Est et Ouest. La première évaluation qui a réussi à estimer les points de référence pour les stocks de voiliers de l'Est et de l'Ouest a été réalisée en 2009 (Anon. 2010). L'évaluation la plus récente des stocks de voiliers a été réalisée en 2016 au moyen de données de capture disponibles jusqu'en 2014.

Les débarquements totaux déclarés pour le voilier de l'Atlantique occidental n'ont cessé d'augmenter depuis 1960 et ont atteint le chiffre record de 2 060 t en 2002. Une tendance marquée à la baisse de la capture est constatée depuis 2005, en raison, essentiellement, d'une

A geometric diagram consisting of several intersecting lines and circles. It features a central point with concentric circles, and other points connected by lines, forming a network of shapes.

La production maximale équilibrée (PME) du voilier de l'Atlantique Ouest a été estimée entre 1 438 et 1 636 t. La production de 2016 est de 739 t. Le rapport  $B_{2014}/B_{PME}$  a été estimé selon les modèles d'évaluation utilisés entre 1,81 et 1,16 et  $F_{2014}/F_{BPME}$  entre 0,33 et 0,63. Le stock n'est donc vraisemblablement pas surexploité ni victime de surpêche.

Le comité a recommandé que les prises du stock Ouest de voiliers ne dépassent pas 67 % de la PME à savoir 1 030 t (Rec. 16-11). L'utilisation d'hameçons circulaires à courbure dans l'axe pourrait constituer une approche visant à réduire la mortalité par pêche des Istiophoridés, tout en préservant voir en améliorant les taux de captures obtenus avec des hameçons traditionnels en forme de « J ».

### **SKJ-listao ou bariolé (*Katsuwonus pelamis*)**

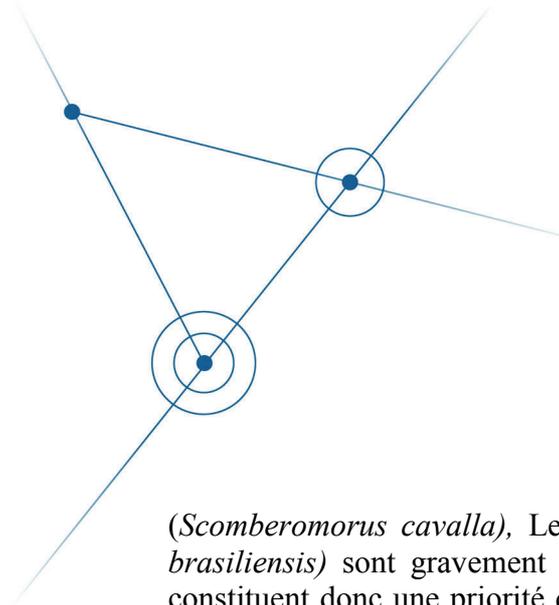
La dernière évaluation a été faite en 2014 (ICCAT, 2017) en utilisant les données de capture disponibles jusqu'en 2013. Le comité a décidé de retenir l'hypothèse de l'existence de deux unités de stocks Est et Ouest distinctes. Pour l'analyse de l'état du stock ouest Atlantique, les données des canneurs du Brésil ont été utilisées, car ils constituent la principale pêcherie de listao dans cette région. Les données des senneurs vénézuéliens et de la palangre pélagique des Etats-Unis ont également été traitées. Les Captures Par Unité d'Effort (CPUE) demeurent relativement stables. Par ailleurs, le poids moyen des listaos pêchés dans l'Atlantique Ouest est plus élevé qu'à l'Est (3 à 4,5 kg contre 2 à 2,5 kg).

La PME évaluée pour l'Atlantique Ouest est environ 30 000 à 32 000 t (143 000 à 170 000 t pour l'Atlantique Est). La production de 2016 est de 28 570 t (Rapport SCRS 2017). La Biomasse relative ( $B_{2013}/B_{PME}$ ) est proche de 1,3 et la mortalité par pêche est inférieure à celle correspondant à la PME ( $F_{2013}/F_{PME}$  est estimée à 0,7). Ce stock est donc considéré comme probablement pas surexploité ni victime de surpêche.

Il n'existe aucune réglementation spécifique portant sur le listao. Pour l'Atlantique Ouest, le Comité ne formule pas de recommandation de gestion, si ce n'est pour indiquer que les captures ne devraient pas être autorisées à dépasser la PME.

### **SMT-Thonidés mineurs**

La dernière réunion du groupe d'espèces sur les thonidés mineurs (SMT) s'est tenue à Miami en avril 2017 (ICCAT, 2017). Au cours de cette réunion, même si le taux de participation et les statistiques de pêche se sont améliorés, le Comité n'a pas été en mesure de réaliser d'évaluation quantitative des stocks de thonidés mineurs en raison de l'insuffisance des données. Toutefois, des travaux sont en cours afin de développer des indicateurs qui pourront servir à formuler un avis de gestion à la Commission. En 2015, une évaluation des risques écologiques (ERA) a été appliquée à la pêcherie palangrière de thonidés opérant dans l'Atlantique Sud-Ouest. En ne tenant compte que des thonidés mineurs, l'étude a constaté que Le thazard barré

A geometric diagram consisting of three blue dots connected by thin blue lines. One dot is at the top left, another is at the top right, and the third is at the bottom center. The top-right dot is enclosed in a single blue circle, and the bottom-center dot is enclosed in two concentric blue circles.

(*Scomberomorus cavalla*), Le thazard-bâtard (*Acanthocybium solandri*) et Le thazard serra (*S brasiliensis*) sont gravement menacés par rapport aux autres espèces de thonidés mineurs et constituent donc une priorité d'évaluation pour cette région. Le thon à nageoire noire (*Thunnus atlanticus*) est considéré comme faiblement menacé. La dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*) fait aussi partie des thonidés mineurs suivi par l'ICCAT.

Aucune réglementation de l'ICCAT n'est en vigueur pour les thonidés mineurs.

Les travaux du CRFM (Caribbean Regional Fisheries Mechanism) réalisés en collaboration avec des experts de l'ICCAT ont permis de réaliser des analyses préliminaires à partir des données de pêcheries du sud de la Caraïbe sur deux espèces : la dorade coryphène et le thon à nageoires noires.

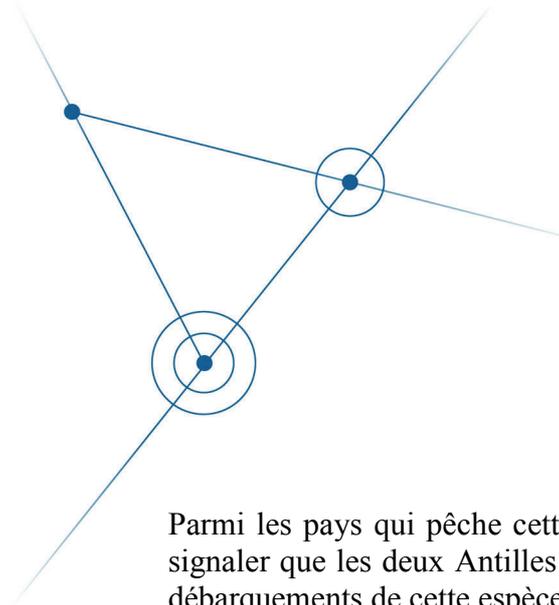
#### **DOL-Dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*)**

Une analyse préliminaire a été réalisée par le CRFM en 2010 sur le stock de dorade coryphène dans la région du sud de la Caraïbe (CRFM, 2010). La capture totale de dorades coryphènes déclarée dans cette région des Caraïbes fluctue d'année en année et serait de l'ordre de 1 200 tonnes pour 2009 alors que dans le milieu des années 1970 elle était d'environ 770 t. Durant les vingt dernières années, l'évolution des indices d'abondance relative, basés sur des taux de capture moyens standardisés, ne montre pas de tendance particulière. Ceux-ci ont fluctué de 32,8 kg/sortie à 74,7 kg/sortie. Ce paramètre, associé à une apparente augmentation des captures, laisse penser que le stock de dorade coryphène ne serait pas trop affecté par les prélèvements de la pêche depuis les années 1990 (période couverte par les données de pêche existantes). Cependant, la majorité des déclinés de stocks de la région, comme ceux des poissons à rostre, a été observée entre les années 1960 et 1970 donc avant la période étudiée. Il est donc possible qu'un déclin ait eu lieu précédemment et qu'il ne soit pas détectable avec les données disponibles.

#### **BLF-Thon à nageoires noires (*Thunnus atlanticus*)**

Les données traitées par le groupe de travail LPWG du CRFM avec les pays des petites Antilles entre Guadeloupe et Saint Vincent & les Grenadines n'ont pas mis en évidence une surpêche de cette ressource. Il a par contre été observé une tendance générale à l'augmentation des débarquements qui est probablement due à plusieurs facteurs comme l'amélioration des déclarations statistiques ou le développement de la pêche associée aux DCP ancrés qui favorise les captures de cette espèce (CRFM, 2012).

Il faut toutefois noter que le thon à nageoires noires est inscrit sur la liste des espèces menacées de l'IUCN avec le justificatif suivant : “*This is a widespread, coastal species in the western Atlantic. Landings data show fluctuations without evidence of consistent decline, although some of the major fishing nations for this species have ceased reporting landings. Those countries that are reporting landings do not show evidence of decline. Therefore, this species is listed as Least Concern. It is recommended that this species should be closely monitored.*” (<http://www.iucnredlist.org/details/155276/0>).

A geometric diagram consisting of three blue dots connected by thin blue lines. One dot is at the top left, another is at the top right, and the third is at the bottom center. The top-right dot is enclosed in a small blue circle, and the bottom-center dot is enclosed in a larger blue circle with concentric rings.

**BYC-Espèces accessoires : Requins Peau bleue (*Pionace glauca*) et Taupe bleue (*Isurus Ocyrinchus*)**

Les captures de requins n'apparaissent pas dans les statistiques de pêche de la Martinique, car celles-ci sont relativement faibles. Les dernières recommandations de l'ICCAT concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation des requins sont les suivantes :

- mettre en œuvre des programmes de collecte de données qui garantissent la déclaration à l'ICCAT de données précises de prise, d'effort, de taille et de rejets sur le requin peau bleue (Rec. 16-12) et le requin-taupe (Rec. 15-06)
- inclure dans les rapports annuels à l'ICCAT des informations sur les mesures prises au niveau national en vue de contrôler les captures et de conserver et gérer le requin peau bleue et le requin taupe bleu

Le requin-taupe bleue est considéré par l'ICCAT comme surexploité et surpêché (ICCAT SCRS, 2017).

Par ailleurs, les dispositions suivantes ont été adoptées pour les requins du large pêchés en Martinique (Beaufort, 2017):

- le requin taupe bleue est inscrit à l'annexe II de la CMS (Conservation des Espèces Migratrices)
- le requin soyeux est interdit de capture par l'Europe (Règlement (UE) n°72/2016 du 22 janvier 2016 et du Règlement (UE) n°2016/458), et inscrit à l'annexe II de la CMS
- le requin océanique est interdit de pêche par l'Europe et est inscrit aux annexes II du CITES et III du SPAW.

**FLY-exocet ou poisson volant (*Hirundichthys affinis*)**

Cette ressource a fait l'objet d'une évaluation succincte dans le cadre du 3<sup>em</sup> groupe de travail COPACO (FAO, 2010), sur des données de 1955 à 2007. Ce travail a montré que les taux de captures ont été relativement stables même si les prises montrent une tendance générale à l'augmentation au cours des dernières années. En outre il est peu probable que les captures n'aient jamais dépassé le maximum de rendement durable (RMD) de ce stock. Il n'y a donc aucune preuve que le stock n'ait jamais été victime de surpêche.

La capture maximale enregistrée est de 4 700 tonnes et l'évaluation a indiqué que des prises de 5 000 tonnes auraient des conséquences imprévisibles. Ce seuil de 5 000 tonnes est considéré comme le point de déclenchement qui exigerait des mesures de gestion pour protéger le stock de la surpêche.

## Conclusions sur l'état des ressources de poissons pélagiques du large

Le tableau ci-dessous récapitule les principales informations sur le niveau d'exploitation des ressources ciblées par les pêcheurs martiniquais. Seul le thon à nageoires jaunes est à un niveau d'exploitation correcte avec une PME très élevée par rapport aux captures martiniquaises, qui ne représentent même pas un pour mille de celle-ci. De surcroît ce thon est exploité par des entreprises extérieures à l'île qui importent en Martinique plus de deux fois les quantités capturées par la pêche locale. Par conséquent une augmentation des prises pour la satisfaction du marché intérieur de l'île et en substitution de l'importation, si la pêche martiniquaise devenait plus compétitive, n'aurait quasiment pas d'impact sur le stock. Le thon à nageoires jaunes rentre dans la composition des captures moyennes annuelles des pêcheurs à Miquelon et aux DCP à hauteur de 21 %. C'est donc une ressource indispensable à l'équilibre économique des entreprises de pêche.

En ce qui concerne les autres ressources, le bilan est plus mitigé. La dorade coryphène qui représente 28 % des débarquements de la pêche locale n'a pas encore pu être évaluée par l'ICCAT et le niveau d'exploitation du stock n'est pas établi, même si quelques données préliminaires laissent à penser que cette ressource n'a pas souffert d'une pression excessive au cours des dernières décennies.

Les captures de marlin bleu représentent 24 % des prises totales de la pêche au large. Cette espèce est considérée comme surexploitée et victime de surpêche. Sa PME, de l'ordre de 2 000 t, n'offre guère de possibilité d'accroissement de sa capture sachant que les Antilles françaises, à elles seules, disposent déjà sur cette ressource d'un quota de près de 400 tonnes. L'expérimentation de techniques de pêche sélectives (i.e. hameçons circulaires à courbure dans l'axe) est par conséquent indispensable à organiser afin d'éviter un dépassement du quota si la pêche martiniquaise venait à s'intensifier sur les ressources pélagiques du large.

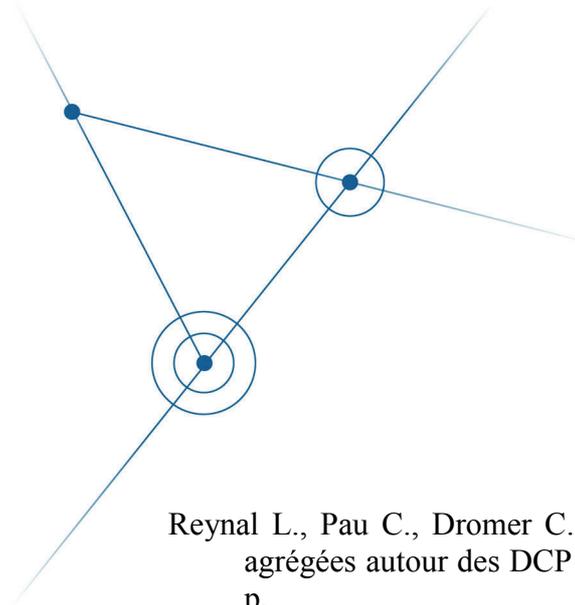
Quant aux autres espèces, leur importance pour la pêche martiniquaise est moindre (de l'ordre de 1 à 4 % des débarquements). Il faut toutefois signaler que le thon à nageoires noires est abondant sous les DCP à l'état adulte (Doray *et al.*, 2007). Les agrégations observées sont encore très peu exploitées car les pêcheurs n'ont pas encore les techniques appropriées pour les capturer. Cependant cette ressource n'a pas pu être évaluée lors de la dernière réunion de l'ICCAT. Cette espèce est par ailleurs inscrite sur la liste des espèces menacées de l'IUCN en raison de données statistiques, transmises notamment par la France, qui ne semblent pas réalistes.

**Tableau 5 : récapitulatif des ressources de poisson pélagique du large exploitées par les pêcheurs martiniquais**

Espèce	PME (t)	Pêche totale (t)	F/F <sub>PME</sub>	Stock surexploité	Surpêche	Débarquement en Martinique (t)	Proportion (%) dans les débarquements DCP & Miquelon	Observations
Thon à nageoires jaunes	126 304	127 800	$F_{(2014)}/F_{PME}=0,77$	Oui	Non	92	21	Importation de plus de 200 t (2013)
Listao	30 000 32 000	26 317	$F_{(2013)}/F_{PME}=0,7$	Non	Non	3	1	
Makaire bleu	2 837	1 981	$F_{(2009)}/F_{PME}=1,63$	Oui	Oui	107 + # 60	24	TAC : 2000 t Quota : 400 t
Makaire blanc	874 à 1 604	452	$F_{(2010)}/F_{PME}=0,99$ ou $0,72$	Oui	Probablement non	Faible	Moins de 1	TAC : 400 t
Voilier de l'Atlantique	1 438 à 1 636	739	$F_{(2014)}/F_{PME}=0,33$ ou $0,63$	Probablement non	Probablement non	2	1	
Dorade coryphène	?	# 1200 (3 616 Zone 31)		?	Probablement non	122	28	Importation de plus de 576 t (2013)
Thon à nageoires noires	?	1800 zone 31		?	Probablement non (pas évalué)	8	2	
Thazard bâtard	?	780 zone 31		?	Menacée	13	3	
Requin Peau bleue (Atl. Nord)		42 117 (2016)	$F_{(2013)}/F_{PME}=0,04-0,75$	Probablement pas	Probablement pas			
Requin-Taupe bleue (Atl. Nord)		3 377 (2016)	$F_{(2015)}/F_{PME}=1,93-4,38$	Oui	Oui			
Poisson volant	5 000 (seuil d'alerte)	3 500 zone 31		Non	Non	37	Pêche spécialisée	

### Littérature utilisée

- Beaufort, O. (2017) Règlements de la pêche de chondrichthyens. Synthèse des réglementations et recommandations en vigueur dans les eaux françaises et leur application dans les Antilles françaises. Association Kap Naturel. 9p.
- CRFM 2010. Report of Sixth Annual Scientific Meeting – Kingstown, St. Vincent and the Grenadines, 07 - 16 June 2010 – Fishery Management Advisory Summaries. CRFM Fishery Report - 2010. Volume 2. 41p.
- CRFM 2012. Report of Eighth Annual Scientific Meeting – Kingstown, St. Vincent and the Grenadines, 20 - 30 June 2012 – Fishery Management Advisory Summaries. *CRFM Fishery Report – 2012*, Volume 2. 78p.
- Diaz N. et Gervain P., 2007. Résultats des pêches expérimentales autour des dispositifs de concentration de poissons ancrés en Guadeloupe. *In* Report of and papers presented at the second meeting of the WECAFC Ad Hoc Working Group on the Development of Sustainable Moored Fish Aggregating Device Fishing in the Lesser Antilles. Bouillante, Guadeloupe, 5–10 July 2004. Vol. 797 : 141-160.
- Doray M. 2006. L'agrégation de thons de sub-surface au sein du système [DCP ancré - macronecton - environnement - pêche] en Martinique : étude hiérarchique par méthodes acoustiques, optiques et Halieutiques. Thèse ENSAR, 423 p.
- Doray M., E. Josse, P. Gervain, L. Reynal and J. Chantrel, 2007. Joint use of echosounding, fishing and video techniques to assess the structure of fish aggregations around moored Fish Aggregating Devices in Martinique (Lesser Antilles). *Aquat. Living Resour.* 20, 357–366.
- FAO, 2010. Report of the Third Meeting of the WECAFC Ad Hoc Flyingfish Working Group of the Eastern Caribbean. Mount Irvine, Tobago, 21–25 July 2008. FAO Fisheries and Aquaculture Report. No. 929. Rome, FAO. 2010. 88p.
- Farrugio H, Lantz F, Vallet J. L., 1988 - Compte rendu de mission aux Antilles du 11 au 24 avril 1988. Rap. int Ifremer SS 218/88 DRV/RH/H.F, 35 p.
- ICCAT, 2017. Rapport de la réunion intersession de 2017 du groupe d'espèces sur les thonidés mineurs. Miami, Etats-Unis, 24 au 28 avril 2017, 50 p.
- ICCAT, 2017. Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS). Madrid, Espagne – 2– 6 octobre 2017, 483 p.
- Gobert B, 1989. Effort de pêche et production des pêcheries artisanales martiniquaises. *Doc. sci. Pôle caraïbe.* 22, 98 p.
- Reynal, L., S. Demanèche, O. Guyader, J. Bertrand, P. Berthou, C. Dromer, M. Bruneau, M. Bellanger, C. Merrien, F. Guegan, P. Lespagnol, M. Pitel, M. Jézéquel, E. Leblond, F. Daurès 2011. Projet pilote du Système d'Informations Halieutiques (SIH) Martinique (2007-2010). Premières données sur la pêche en Martinique (2009-2010), Ifremer-SIH-2013/06/30.
- <http://archimer.ifremer.fr/doc/00156/26762/>, 176 p.

- 
- Reynal L., Pau C., Dromer C., Mathieu H., Guyader O., 2015. Pêche et biologie des espèces agrégées autour des DCP ancrés. Rapport final du projet Interreg Caraïbes Magdelesa, 221 p.
- Taquet M., 2000. Grands pélagiques et Dispositifs de Concentration de poissons (DCP) en Martinique (Antilles françaises). Thèse EPHE, Perpignan, France, 90 pp.